

**7e Dialogue européen de la Fondation Jean Monnet  
pour l'Europe**

**Immigration et asile :  
« Vers une forteresse Europe ? »**

15 mai 2009

**Discours de Monsieur Carlo Sommaruga**

*(seules les paroles prononcées font foi)*

Monsieur le Vice-Président de la Commission européenne,

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Monsieur le Président de la Fondation Jean Monnet,

Mesdames et Messieurs

Chers Amis,

C'est pour moi un honneur que d'avoir été invité par la Fondation Jean Monnet à participer à un débat sur la thématique européenne, tout particulièrement en présence de Monsieur Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne.

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer ici, ce soir, tout d'abord en ma qualité de citoyen proeuropéen convaincu. Mais ce citoyen – homme de gauche – est critique quant à l'évolution institutionnelle de l'Union européenne et surtout quant la dimension sociale totalement insuffisante du projet européen, alors que c'est cette dimension qui peut relancer une vision dynamique du projet. Je suis heureux de m'exprimer en tant que Conseiller national, c'est-à-dire en tant que parlementaire, alors que tant Monsieur Jacques Barrot que Monsieur Philippe Leuba, sont tous deux des hommes d'exécutifs. Or, en tant que parlementaire la question européenne me concerne dans sa perspective politique en tant que membre de la commission de politique étrangère et sous l'angle du développement de l'acquis de Schengen en ma qualité de membre de la commission des affaires juridiques.

C'est avec grand intérêt que j'ai écouté la présentation détaillée et diachronique du traitement institutionnel et politique de la problématique de la migration en Europe. En faisant le lien entre cet exposé et celui que je m'apprête à vous délivrer, je peux souligner une prémisse incontournable. Aujourd'hui plus que jamais, aucun Etat - ou groupement d'Etats - ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie sur la problématique des migrations. La réflexion doit porter sur l'apport de la migration pour les sociétés et les économies des pays d'accueil comme pour celles des pays d'origine, mais également sur les conditions légales de la migration légale et du traitement de la migration illégale tout particulièrement la question de la régularisation des sans-papiers, sans oublier naturellement l'asile.

Les faits sont là. Aujourd'hui, on compte plus de 200 millions de migrants internationaux dans le monde, ce qui représente environ 3 % de la population mondiale. Pour prendre la mesure de ce volume, il convient de rappeler que la population des Etats-Unis atteint 302 millions d'habitants et que celle de l'Union européenne est de 493 millions d'habitants.

Bien que le chiffre soit difficile à estimer, selon une étude de l'ONU de 2005, ce sont 20 à 30 millions de migrants qui se trouvent en situation illégale, ce qui représente environ 10 % à 15 % de la population mondiale de migrants.

Ce phénomène de migration illégale ou irrégulière, comme le dit M. Jacques Barrot, touche de manière semblable tous les pays industrialisés que ce soit la Suisse, les Etats membres de l'Union européenne, les Etats-Unis ou encore l'Australie.

Ainsi, selon l'Organisation internationale des migrations, ce sont trois millions de personnes qui vivent en situation irrégulière en Europe. En Suisse, selon une étude de 2005, il y a entre 80'000 et 100'000 sans-papiers, dont 12'000 à 15'000 dans le canton de Vaud et 8'000 à 10'000 dans celui de Genève.

Avant même de s'interroger sur l'utilité, la nature et la convergence des politiques et des outils mis en place par l'Union européenne et la Suisse en matière de migrations, il convient de souligner que les flux migratoires croissants ne pourront en aucun cas tarir, sans éliminer les motifs qui poussent des enfants, des adolescents, des femmes et des hommes à quitter leur famille, leurs amis, leur village ou leur quartier, pour le terrible et dramatique exode vers un lointain et virtuel Eldorado,

Il en est des flux migratoires comme des cours d'eau. S'ils ne se tarissent pas, aucun barrage – quelle que soit sa taille ou sa solidité – n'évitera le débordement et ne résistera à long terme, sauf à ouvrir les vannes. A cet égard, rappelons qu'en l'an 2000, 50 % de la richesse de ce monde appartenait aux 2 % les plus riches, alors même que plus d'un milliard de personnes subsistaient avec moins d'un dollar par jour. Aujourd'hui, un quart des enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement souffrent de malnutrition, 11 millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans et 115 millions d'enfants en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'éducation. Voilà les causes de l'émigration de masse auxquelles s'ajoutent guerres et catastrophes environnementales.

Ainsi, avant la définition de toute politique migratoire, il y a nécessité de repenser les fondements du système économique mondial actuel générateur d'injustices et de souffrances, comme le proposent avec de plus en plus d'insistance de multiples acteurs de la scène internationale, que ce soient les alter-mondialistes, les paysans indiens, les mineurs de charbon de Colombie ou des Prix Nobel tels que Muhammad Yunus et Joseph Stiglitz.

Le blocage des négociations du Cycle de Doha à l'OMC, de même que la non-tenu des engagements en matière de développement – soit l'attribution du 0.7 % du RNB à l'aide publique au développement notamment en vue de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 - montrent que nous sommes encore loin de cette refondation économique, sociale et politique au niveau mondial, pourtant indispensable à réduire les inégalités, les tensions sociales, les nationalismes, le protectionnisme et les guerres.

En ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, comme le firent dans les années 1940 et 1950 les précurseurs de l'Europe moderne, tels Robert Schumann ou Jean Monnet, le temps est venu de poser les bases d'un espace de liberté, de solidarité et de développement harmonieux au niveau planétaire.

Comme déjà indiqué, sur la problématique de la migration, la position de la Suisse ne diffère en rien de celle de l'Union européenne. Dès lors, la Suisse aurait tout à gagner à participer pleinement au processus institutionnel européen, ce qui lui

permettrait de contribuer activement et pleinement à la définition des stratégies communes, unifiées lorsque cela est possible, dans les divers domaines d'action de l'Etat, que ce soit dans les domaines les plus divers, mais particulièrement ceux de l'aide au développement, de la politique économique extérieure ou justement de la migration.

Cela dit, la question migratoire en Suisse a progressivement changé de visage par le rapprochement avec l'Union européenne. Ce rapprochement s'est réalisé par la ratification par vote populaire le 21 mai 2000 de l'accord de libre-circulation des personnes et celui du 5 juin 2005 sur l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen-Dublin, qui s'est d'ailleurs seulement matérialisé par l'effacement des frontières et l'abandon des contrôles tatillons d'identité de nos gardes-frontières, comme par la participation de la Confédération à FRONTEX votée en 2008 par le Parlement.

Tout d'abord par la libre-circulation des personnes, c'est l'horizon professionnel qui s'est ouvert. Tout un chacun peut exercer ses talents professionnels où bon lui semble en Europe. L'europpéen n'est plus l'Etranger. Il est devenu un alter ego.

Par ailleurs, l'espace Schengen permet, depuis le 12 décembre 2008, d'aller de Genève à Catane, à Riga ou encore à Budapest sans passage de frontières ! Pour les Suisses, c'est nouveau et c'est une autre révolution qui a ouvert l'horizon pour tout déplacement. Parfois, il y a des soubresauts institutionnels comme celui provoqué par la votation de ce week-end sur les passeports biométriques et son petit supplément, tout helvétique et fortement contesté, d'une base de données biométriques centralisée - pourtant rejetée par le Parlement européen.

Sans entrer dans les détails, une approche comparative des politiques en matière migratoires et d'asile entre la Suisse et l'Union européenne montre que matériellement les différences s'amenuisent: parfois la Suisse est nettement plus restrictive que l'Union européenne, parfois c'est l'inverse. La « directive du retour », dénoncée par les organisations de défense des droits humains et de défense des migrants dans toute l'Europe comme « la directive de la honte », trouve ainsi son pendant plus dur encore en Suisse. Si en Europe l'on peut priver de liberté jusqu'à 18 mois une personne sans même qu'il y ait eu d'infraction pénale en vue de son refoulement, en Suisse la Loi sur les étrangers permet une détention administrative de 24 mois.

La criminalisation rampante des liens personnels et de solidarité avec les sans-papiers ou les requérants d'asile déboutés se manifeste tant en Europe qu'en Suisse. Ainsi, l'on ne peut éviter d'évoquer le cas de Jennifer, cette femme française de 23 ans qui, alors qu'elle diligentait à la préfecture les procédures en vue de son mariage, a vu son futur époux sans-papiers expulsé vers le Maroc et elle-même être renvoyée devant le Tribunal pour avoir hébergé un sans-papiers, comme le relate le journal Le Monde dans son édition du 7 mai 2009.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt plus particulièrement la France. En Suisse, lors de la session parlementaire qui débutera le 25 mai 2009, le Parlement aura à traiter de la proposition du président de l'UDC interdisant la célébration de mariages avec des sans-papiers résidents en Suisse. Cette restriction passera la rampe avec une confortable majorité.

Par ailleurs, alors que la Suisse avait conservé, lors du dernier durcissement de la loi sur l'asile, la possibilité du dépôt de requêtes d'asile dans les ambassades, le Département de justice et police a lancé, il y a quelques semaines, une consultation afin de supprimer cette possibilité au motif que l'Union européenne ne le prévoyait pas. Par la même occasion, c'est la non-reconnaissance du droit d'asile pour les objecteurs de conscience et les déserteurs qui est proposée. Les jeunes Somaliens ou Erythréens voire les ressortissants d'autres pays apprécieront.

Un nouvel échelon de cette fermeture sidérante de l'Europe : c'est la criminalisation de la simple entrée illégale des migrants sur sol européen. En début de semaine, malgré les appels à la raison de philosophes et des églises, le Parlement italien a adopté une réforme du droit pénal permettant de condamner le migrant entré de manière irrégulière à des amendes allant jusqu'à 10'000 euros. Absurdité totale dès lors que ces personnes sont sans le sous et que de telles sanctions ne mettront pas fin aux flux migratoires.

En ce qui concerne le droit d'asile, la Suisse subit les mêmes poussées de demandes que les pays membres de l'Union européenne. Certes, les pays d'origine ne sont pas forcément les mêmes. Mais l'explosion générale des demandes d'asile en 2007 a affecté tant l'Union européenne que la Suisse, avec les conséquences que l'on sait sur la dégradation des conditions d'accueil et d'hébergement.

Soulignons que dans ce domaine, il est urgent pour la Suisse que les pays européens non seulement harmonisent leur droit d'asile, mais qu'ils l'unifient, comme le souhaite d'ailleurs la Commission européenne. Il y a lieu de mettre fin aux disparités injustifiées et arbitraires pour les requérants d'asile. En effet, il n'est pas normal que selon le type de persécution ou le pays d'origine du requérant, l'asile soit accordé dans certains pays et refusé dans d'autres.

Le cas de Fahad Kammass, devenu héros malgré lui du film primé au Festival de Locarno de Fernand Melgar « La Forteresse », portant sur le traitement et les conditions de vie des requérants d'asile en Suisse, est exemplaire. Ce traducteur irakien au service de l'armée américaine avait demandé l'asile politique d'abord à la Grèce, puis à la Suède et enfin à la Suisse. En vertu de l'accord de Dublin, il a été renvoyé en Suède où sa demande d'asile avait été rejetée en raison de la décision préalable de la Grèce, alors que son cas remplissait parfaitement les conditions d'octroi de l'asile en Suisse. Cette unification du droit d'asile ne doit cependant pas être le prétexte pour un tour de vis encore plus important du droit d'asile.

Jusqu'à cette uniformisation du droit, il est indispensable que les Etats utilisent activement la clause échappatoire de l'accord de Dublin qui permet, à certaines conditions, de traiter une demande d'asile dans l'Etat saisi en deuxième lieu même si elle a été déposée au préalable dans un autre pays européen. C'est la seule manière d'éviter des drames humains comme celui de Monsieur Fahad Kammass en raison des disparités légales arbitraires entre Etats.

Comme indiqué tout à l'heure, la Suisse participe également à l'Agence européenne de contrôle des frontières FRONTEX. FRONTEX c'est réellement le lieu de la coopération et de la solidarité entre Etats européens dans le contrôle des frontières extérieures. Il est donc juste d'un point de vue institutionnel et de solidarité avec les

Etats européens que la Suisse y participe. En effet, en étant au coeur de l'Europe, notre pays n'est pas directement confronté aux épineux problèmes qui surviennent quotidiennement aux frontières extérieures, alors qu'il bénéficie des résultats – contestables ou pas – du travail de l'agence. Mais n'oublions pas que derrière sa devise « Libertas Securitas et Justicia », FRONTEX est la muraille de la forteresse européenne. C'est les patrouilles sur terre ou sur mer et les installations high-tech de détection de mouvement. Radars, caméra, caméra infrarouge, grillage, etc. Pour reprendre ma métaphore initiale, Frontex c'est la digue qui doit retenir le flux humain des migrants.

La concrétisation de ce contrôle, bien lointain des préoccupations des citoyens et peu visible par l'écrasante majorité de ceux-ci, est toutefois terrible. Ainsi, la ville espagnole de Melilla sur terre africaine est entourée par un double système de grillages ponctué de miradors de verre et de béton, l'ensemble ayant été financé par l'Union européenne. Le tout est sévèrement contrôlé par la garde civile espagnole qui dispose d'un système électronique de détection hautement sophistiqué. La situation n'est pas très différente à Ceuta où en 2005 la garde civile espagnole a même tiré sur les migrants en faisant 5 morts. Je citerai encore la frontière Est de l'Union européenne avec l'Ukraine. Ici, c'est la mise en place de caméras infrarouges tous les 186 mètres en moyenne qui s'accompagne de patrouilles mixtes incluant les Ukrainiens. Les milliers, voire les dizaines de milliers, d'immigrants illégaux en provenance de l'Asie sont ainsi bloqués ou refoulés dans les 48 heures vers l'Ukraine où ils vivent dans des conditions effroyables dans l'attente de nouveaux essais de franchissement de la frontière. FRONTEX, c'est aussi, les collaborations de patrouille maritimes mixtes avec la Libye et le refoulement vers ce pays de centaines de personnes sans même l'examen de leur demande d'asile, alors que la Libye – connue pour son arbitraire - n'a pas signé la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

En conclusion, je dirais qu'il est difficile pour un Européen convaincu de promouvoir un rapprochement permanent et l'adhésion à l'Union européenne en ayant un regard critique et lucide sur la face cachée des politiques institutionnelles. Mon espoir est que les valeurs d'humanité, de solidarité et de partenariat social et économique puissent être les valeurs d'une refondation de l'équilibre mondial permettant de résoudre à la racine le problème de la migration internationale.